

25 avril 2022

Original: français

(22-3228) Page: 1/2

Comité des pratiques antidumping

RAPPORT SEMESTRIEL AU TITRE DE L'ARTICLE 16.4 DE L'ACCORD

MAROC

Corrigendum

Le corrigendum ci-après est distribué à la demande de la délégation du **Maroc¹**.

Veuillez noter que la mesure antidumping visant l'"Insuline" en provenance du Danemark (AD-3.12.DK) a été prorogée jusqu'au 28.10.2024 (et non jusqu'au 07.11.2024). Les renseignements concernant cette mesure dans le tableau intitulé "Réexamens/Autres procédures ultérieures" du document G/ADP/N/357/MAR devraient se lire comme suit:

¹ Voir aussi le document G/ADP/N/357/MAR/Corr.1.

Réexamens/Autres procédures ultérieures

Pays ou territoire douanier	Produit	Ouverture de l'enquête	Résultats/ déterminations préliminaires	Résultats finals		Abrogation de mesures	Autres (par exemple procédures ne	Données commerciales (si disponibles dans le(s) rapport(s) publié(s) sur la procédure)		Base de la détermination de la valeur
				Droit définitif	Engagement en matière de prix	mesures	visant pas le niveau des droits)	public(s) sui la procedure)		normale
	Désignation; catégorie à six chiffres du SH visant le produit faisant l'objet de l'enquête; numéro d'identification; (*) si l'enquête vise plusieurs pays	Date, type de réexamen ou de procédure (symbole), période couverte	Date d'entrée en vigueur; fourchette des marges de dumping individuelles; "autres" taux; [fourchette des taux appliqués en cas de différence, raison]	Date d'entrée en vigueur; fourchette des marges de dumping individuelle; "autres" taux; [fourchette des taux appliqués en cas de différence, raison]	Date d'entrée en vigueur; fourchette des marges de dumping individuelles ou des prix minimaux ou autre résultat (symbole)	Date, raison	Date, explication	Volume ou valeur des importations (unités/ monnaie) produits visés, période, si différents des colonnes 2 et 3	Volume des importations en % de la consommation intérieure apparente ou en % des importations totales	Symboles de toutes les bases utilisées dans la procédure
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Danemark	Insuline 3004.31.10.00 AD-3.12.DK	25.10.2019 Réexamen à l'extinction/à l'expiration D: 01.01.2018- 30.06.2019 I: 01.01.2015- 30.06.2019	-	-	Détermination finale ¹ 08.10.2020 P: 20.01.2021 C: 20.01.2021 Mesure prorogée jusqu'au 28.10.2024	-	La mesure reste en vigueur en attendant le résultat du réexamen 06.12.2019 (P) 06.12.2019 (C)	(flacons) 2015: 1 158 230 2016: 994 932 2017: 525 601 2018: 1 262 078 2019 (Janvier-Juin): 1 240 153	DIPTI: 2015: 46% 2016: 32% 2017: 19% 2018: 43% 2019 (Janvier-Avril): 75%	TMP (TN)

¹ À la conclusion de l'enquête, le Ministère avait proposé de soumettre les importations d'insuline originaires du Danemark à un droit antidumping de 26,09% pour une durée de 5 ans. Finalement, le Ministère a estimé que le taux de 13,89% appliqué dans l'enquête initiale était suffisant pour corriger la pratique déloyale de dumping. Suite à cela, le producteur-exportateur danois a soumis une offre d'engagement de prix, qui a été acceptée par le Ministère.